

Rôle de la séance publique du 19/03/2026 à 09h15**Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY****01) N° 2302674****RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	Mme H Beatrice	Me DAVID
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE) LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT-SPL	SELARL GIROUD AVOCAT SELARL GIROUD AVOCAT

Requête de Mme Béatrice H contre le jugement n° 1905866 – 1905886 en date du 18 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 juillet 2019 du préfet du Morbihan portant autorisation environnementale au profit de la communauté d'agglomération Cap Atlantique relative à un projet de parc d'activité conchylicoles, situé à Loscolo sur le territoire de la commune de Pénestin.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY**02) N° 2302742****RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	EARL EVAIN	CABINET COUDRAY URBANLAW
	M. B Youri	CABINET COUDRAY URBANLAW
	SCEA HORIZON	CABINET COUDRAY URBANLAW
	M. M Jean-François	CABINET COUDRAY URBANLAW
	EARL LE BRAS	CABINET COUDRAY URBANLAW
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	
	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE)	SELARL GIROUD AVOCAT
	SOCIÉTÉ LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT-SPL « LAD-SPL »	SELARL GIROUD AVOCAT

Requête de l'EARL Evain et autres contre le jugement n° 1905866 – 1905886 en date du 18 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 juillet 2019 du préfet du Morbihan portant autorisation environnementale au profit de la communauté d'agglomération Cap Atlantique relative à un projet de parc d'activité conchylicoles, situé à Loscolo sur le territoire de la commune de Pénestin.

03) N° 2302745**RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	ASSOCIATION CAPPENVIRONNEMENT	Me DUBREUIL
	M. D Cédric	Me DUBREUIL
	M. B Jacky	Me DUBREUIL
	Mme L Manon	Me DUBREUIL
	M. M Daniel	Me DUBREUIL
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	
	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE)	SELARL GIROUD AVOCAT
	SOCIÉTÉ LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT-SPL « LAD-SPL »	SELARL GIROUD AVOCAT

Requête de l'association Cappenviromnement et autres contre le jugement n° 1905866 – 1905886 en date du 18 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 juillet 2019 du préfet du Morbihan portant autorisation environnementale au profit de la communauté d'agglomération Cap Atlantique relative à un projet de parc d'activité conchylicoles, situé à Loscolo sur le territoire de la commune de Pénestin.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

04) N° 2501347

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme K Rohollah
M. K Dad Khuda
Mme K Gul Makai

Me PRONOST
Me PRONOST
Me PRONOST

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2318364 du 4 avril 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Rohollah K et autres, annulé la décision du 23 novembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) refusant de délivrer à Mme Gul Makai K et à M. Dad Khuda K des visas de long séjour en qualité de membres de la famille d'un réfugié et, d'autre part, est enjoint au ministre de l'intérieur de faire délivrer les visas sollicités dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

05) N° 2501350

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur Mme D Meimouna
M. D Houssine Talla

Me LE FLOCH
Me LE FLOCH

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Houssine Talla D et de Mme Meimouna D contre le jugement n° 2317770 du 14 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté la demande d'annulation la décision en date du 26 septembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Dakar (Sénégal) refusant des visas d'entrée et de long séjour à Mme Meimouna D au titre de la réunification familiale.

06) N° 2501530

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. S Ibrahima Yero
Mme S Rouguiatou Seidy

Me PERROT
Me PERROT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Ibrahima Yero S et Mme Rouguiatou Seidy S contre le jugement n° 2313232 du 11 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 21 juin 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté leur recours formé contre la décision du 28 décembre 2022 des autorités consulaires françaises à Conakry (Guinée) refusant de délivrer à Mme Rouguiatou Seidy S un visa de long séjour au titre de la réunification familiale.

07) N° 2501905

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. D Sumon
Mme D Supta

Me TAE LMAN
Me TAE LMAN

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Sumon D et de Mme Supta D contre le jugement n° 2401266 , 2404655 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 6 février 2024 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en Rance a rejeté le recours dirigé contre la décision du 27 septembre 2023 de l'autorité consulaire française à Dacca (Bangladesh) refusant à Mme D la délivrance d'un visa long séjour au titre du regroupement familial.

Rôle de la séance publique du 19/03/2026 à 10h15

Présidente : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2302214 **RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	M. et/ou Mme E	Alain et Régine	AARPI VIA AVOCATS
	SCI GANIT OA		AARPI VIA AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE RENNES		MARTIN AVOCATS
	SARL LH		SELARL CORNET
			VINCENT SEGUREL

Requête de M. et Mme E et autres contre le jugement n° 2101751 en date du 30 mai 2023 du tribunal administratif de Rennes rejetant la demande d'annulation de l'arrêté du 21 octobre 2020 par lequel le maire de Rennes a délivré à la SARL LH, un permis de construire pour la réalisation d'un hôtel aux numéros 3-5-7-9 du boulevard de la Liberté et aux numéros 5-7 de la rue Descartes à Rennes, ainsi que la décision du 3 février 2021 de la maire de Rennes rejetant leur recours gracieux.

02) N° 2401304 **RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	M. et/ou Mme S	Tanguy et Marjolaine	SARL ANTIGONE
	B Angèle		SARL ANTIGONE
	ASSOCIATION UMIVEM		SARL ANTIGONE
Défendeur	COMMUNE DE KERVIGNAC		CABINET LEXCAP RENNES
	BEAUTIFUL LIFE GROUP		MARTIN AVOCATS

Requête de M. et Mme T et autres contre le jugement n° 2300646 du 1er mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 8 septembre 2022 par lequel le maire de la commune de Kervignac a accordé un permis de construire à la société Beautiful Life Group en vue de la construction de 33 logements intermédiaires et d'un local vélos sur un terrain situé lieudit Kernours et cadastré section AE nos 75, 76 et 77, ensemble la décision du 6 décembre 2022 portant rejet du recours gracieux.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

03) N° 2402348

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	Mme D Marie-Astrid	SELARL PUBLI-JURIS
Défendeur	COMMUNE DE PLOUISY	Me QUENTEL

Requête de Mme Marie-Astrid D contre le jugement n° 2205357 , 2205358 , 2205360 du 1^{er} juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des arrêtés du 19 avril 2022 par lequel le maire de la commune de Plouisy a refusé de lui délivrer un permis de construire en vue de la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées AB N°14, AB N°15 et AB N°17.

04) N° 2500470

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	M. et/ou Mme M Kenedy et Konso Germaine	Me CAVELIER
	Mme M Néné	
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	Me CAVELIER

Requête de Mme Konzo Germaine N , épouse M , M. Kenedy M et autre contre le jugement n° 2315203 en date du 16 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes n'a fait droit que partiellement à leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 25 septembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions de l'autorité consulaire française en République démocratique du Congo refusant de délivrer à M. Kenedy M , Mme Nene M , Mme Exaucé U , Israël B , Japhet M et Alfredine D des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

05) N° 2500543

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	M. N Sabith	Me PRONOST
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Sabith N contre le jugement n° 2311155 du 29 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 3 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'ambassade de France au Rwanda refusant de délivrer à Ramzi N un visa de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, implicitement refusé de délivrer le visa sollicité.

06) N° 2501893

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	Mme K Atuni	Me PRONOST
	Mme K Latifa	Me PRONOST
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mmes Atuni K et Mme Latifa K contre le jugement n° 2318410 du 28 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation la décision en date du 6 décembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française au Burundi refusant de délivrer un visa d'entrée et de long séjour à Mme Latifa K au titre de la réunification familiale.

Rôle de la séance publique du 19/03/2026 à 11h00**Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur HANNOYER et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY**

01) N° 2501013 **RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	M. D Patrick	RICHARD EMMANUELLE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Renvoi par le conseil d'état après cassation annulant l'arrêt n° 21NT03631 du 14 février 2023 de la cour administrative d'appel de Nantes de la requête de M. Patrick D contre le jugement n° 1900182 du 26 octobre 2021 par lequel le tribunal administratif de Nantes n'a fait droit que partiellement à sa demande tendant à la condamnation de l'Etat à lui verser une indemnité d'un montant de 3 186 719,34 euros en réparation de ses préjudices matériels et moraux, consécutifs à la faute commise par l'Etat en refusant de délivrer un visa de long séjour à sa mère Mme S , somme assortie des intérêts au taux légal à compter du 10 octobre 2018, date de notification de sa demande indemnitaire préalable.

Rôle de la séance publique du 19/03/2026 à 11h15**Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Monsieur HANNOYER**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY****01) N° 2300099 RAPPORTEUR : M. HANNOYER**

Demandeur	COMMUNE DU PALAIS	PAUL-AVOCATS
Défendeur	SOCIÉTÉ ELECTRICITÉ DE FRANCE	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL

Requête de la COMMUNE DU PALAIS contre le jugement n°s 1901907 - 1901908 - 1901909 du 17 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la société Electricité de France à lui verser la somme de 834 815,05 euros en réparation des préjudices dus à l'absence de remise en état du site ayant accueilli une centrale électrique sur la parcelle cadastrée ZE n°92 au Palais.

02) N° 2300102 RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	COMMUNE DU PALAIS	PAUL-AVOCATS
Défendeur	SOCIÉTÉ ENGIE	UGGC AVOCATS & ASSOCIES

Requête de la COMMUNE DU PALAIS contre le jugement n°s 1901907 - 1901908 - 1901909 du 17 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la société ENGIE à lui verser la somme de 834 815,05 euros en réparation des préjudices dus à l'absence de remise en état du site ayant accueilli une centrale électrique sur la parcelle cadastrée ZE n°92 au Palais.

03) N° 2500780 RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	M. H RACHID	Me BOUDJELLAL
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Rachid H contre le jugement n° 2315998 du 17 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté la décision implicite de rejet née du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Alger (Algérie) refusant de lui délivrer un visa de retour.

04) N° 2500968

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur M. D SIMON

SELARL BS2A BESCOU &
SABATIER

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Simon D en son nom propre et agissant en qualité de représentant légal de ses enfants mineurs Simom D , Jeanne K et Hélène D , contre le jugement n° 2316832 du 7 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née du silence gardé par la commission de reoucrs contre les décisions de refus de vis d'entrée en France sur le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Kinshasa(RDC) rejetant les demandes de visas d'entrée et de long séjour au titre du regroupement familial.